



Séparation de personnes avec enfant

Par **stephane**, le **23/11/2009** à **12:32**

Bonjour,
Je fait appel à vous, pour connaitre la marche à suivre, concernant une séparation, sachant que nous ne sommes ni mariés, ni pacsés. Par contre nous avons une fille de 12 ans, qui va au collège. Je ne pourrais pas la garder la semaine car, je commence à 7h et rentre vers 18h.
Je vous remercie, d'avance pour les informations que vous pourrez me donner.
merci

Par **jeetendra**, le **23/11/2009** à **14:32**

[fluo]CIDFF de NORD-LILLE[/fluo]
96, rue Nationalern59800 LILLE
Tél : 03 20 54 27 66
Bonjour, si vous arrivez à vous arranger à l'amiable avec votre ex pour le droit de visite et d'hébergement, la pension alimentaire vous ferez [fluo]homologuer[/fluo] votre arrangement écrit par le juge aux affaires familiales, contactez l'Association cidff de Lille, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront dans vos démarches en ce sens, bon après-midi à vous.

Par **stephane**, le **24/11/2009** à **12:45**

Je vous remercie de m'avoir répondu aussi rapidement.